



# LE PASS CULTURE

- ✓ Le Pass Culture a pour objectif de valoriser l'accès à la culture via une participation financière socialisée de la CMCAS.
- ✓ Il est constitué de **1 ou plusieurs justificatifs pour un montant minimum de 50€** à fournir, concernant les activités suivantes :
  - Spectacles, Monuments historiques, Musées, Cinéma.
  - Parc de loisirs, Zoo, Aquarium, expositions.
  - Achat de livres (livres numériques inclus), CD, DVD, Blu-ray, films en VOD (jeux, film, musique).
  - Adhésions annuelles école de musique, théâtre pour un bénéficiaire de plus de 18 ans.
  - Abonnements annuels à des magazines (jeunesse inclus), journaux.
  - Abonnements de musique en ligne (Deezer, Spotify, Apple music etc...)
- ✓ Les justificatifs **originaux** doivent être fournis avec le Pass dûment renseigné
- ✓ Le Pass Culture est éligible à 1/an par Ouvrant Droit

**Le Pass et les justificatifs sont à remettre dans votre SLVie ou dans les antennes de CMCAS.**

**Le PASS peut être transmis tout au long de l'année dès qu'il est complété. Le PASS reçu après le 15 décembre sera traité et pris en compte pour l'année suivante.**

Une fois votre Pass validé, un remboursement vous sera effectué par virement bancaire en fonction de la grille suivante :

Coefficient Social	<10000	10000 à 11999	12000 à 13999	14000 à 15999	16000 à 17999	18000 à 19999	20000 à 21999	22000 à 23999	24000 à 25999	26000 à 27999	28000 à 29999	>30000
Participation CMCAS	41€	39€	37€	35€	34€	33€	32€	31€	30€	29€	28€	27€

Ouvrant Droit :

Nom ..... Prénom .....

NIA ..... SLVie .....

RUB/SR: 264 XAA Coefficient social OD : ..... Montant remboursé par la CMCAS .....€

Signature Bénéficiaire	Signature SLVie	Signature T.C.P	Signature Président CMCAS

